

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL**



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**  
**SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**



L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, Mme Karine DERUELLE, M. COUVILLERS Nicolas

Étaient absents représentés : M. Jean-Marc WATTEL (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS), Mme Caroline SZCZEPANIAK (pouvoir donné à Mme Karine DERUELLE)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy ROBBE a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026 a été adopté sans observation.

<b>DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07.04.26.10.</b>	<b>DU 07 AVRIL 2026</b>
--	-------------------------

<b>OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE POUR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE62)</b>
--

Monsieur le Président rappelle que la commune doit désigner le délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62).

Rôle du délégué désigné pour représenter la commune :

- Être un véritable relais entre la commune et la FDE 62
- Rapporter les actions de la FDE 62
- Prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire
- Représenter la commune lors des réunions d'informations, réunions thématiques, réunions d'arrondissement
- Participer à des groupes de travail

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-7 et L 5211-8 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais ;  
**Considérant** la candidature de Monsieur Fabrice DUBRAY ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.  
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de procéder aux opérations de vote à main levée.

**Il est procédé au vote.**

**Considérant le vote à main levée,**  
 Nombres de votants : 29  
 Suffrages exprimés : 29  
 A obtenu : Monsieur Fabrice DUBRAY 29 voix.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, DÉSIGNÉ Monsieur Fabrice DUBRAY, délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Énergie (FDE62).**

<p><b>Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026 a été, le 07 avril 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.</b></p> <p style="text-align: center;">Le Maire,                    Mason MOREAU</p>	<p><b>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Certifié exécutoire,</b></p> <p style="text-align: center;">Marles-les-Mines, le 09 avril 2026</p> <p style="text-align: center;">Le Maire,                    Mason MOREAU</p>
--	---

